

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 3 février 2020 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h30.

Sont présents :

Messieurs : Alexandre Malette, Marc-André Routhier, René Breton, Roger Cyr,  
Mesdames : Andréa Gosselin, Cindy Grenier

Sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 6 janvier 2020.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport des conseillers.
9. Rapport du responsable des services techniques.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

10. Renouvellement des assurances MMQ -1 mars 2020 au 1 mars 2021.
11. Mise à jour des valeurs des bâtiments pour fins d'assurances - mandat à monsieur Eric St-Laurent.
12. Représentant au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Appalaches.
13. Modification à la rémunération du maire pour l'année 2020.
14. Adhésion à GROBEC pour l'année 2020.
15. Demande d'appui de la FQM- Réforme de la fiscalité agricole (projet de loi no 48).
16. Édifice Moreau-Lapointe-mise en vente par un courtier immobilier.

### **TRANSPORT**

17. Programme d'aide à la voirie locale-demande RIRL-2018-906-Segment #13-route des Chutes.
18. Programme d'aide à la voirie locale-demande RIRL-2017-677-Segment #14-route des Chutes.
19. Programme d'aide à la voirie locale-Volet-Projets particuliers d'amélioration.
20. Dénéigement printanier de certains chemins municipaux.
21. Travaux d'entretien des pelouses saison 2020.
22. Offre de la MRC des Appalaches-panneaux de signalisation pour le cannabis.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

23. Lettre de remerciement à la Ville de Thetford

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

24. Avis de motion et projet de règlement numéro 364 relatif à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers.
25. Formation-Protection de la ressource d'eau potable et gestion des infrastructures- ½ journée à Québec le 19 février 2020.

### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

26. Adoption du règlement # 359 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 176.
27. Adoption du règlement # 360 sur les tarifs des permis, certificats et des demandes en matière d'urbanisme.
28. Adoption du règlement # 363 amendant le règlement de zonage numéro 175.

### **LOISIRS ET CULTURE**

29. Offre de services de SNC Lavalin pour les plans préliminaire et devis pour le projet des Jeux d'eau.
30. Programme Emplois été Canada 2020.
31. Travaux de nettoyage du boisé au site patrimonial.
32. Demande de remboursement du tarif de non-résident au hockey.
33. Demande du Café des Sénateurs

### **DIVERS**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### ***LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

- 36-02-20                   Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andrée Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le DIVERS OUVERT.

#### ***ADOPTION DES MINUTES DU 6 JANVIER 2020***

- 37-02-20                   ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2020 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

#### ***AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL***

Le maire en a fait le suivi.

#### ***ADOPTION DES COMPTES DU MOIS***

- 38-02-20                   ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

**POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :**

Adm. gén. :	81 620.46 \$
Incendie :	4 487.34
Sécurité :	1 252.40
Voirie :	33 361.88
Hygiène du milieu :	5 914.54
Santé, bien-être :	0.00
Urbanisme :	472.11
Loisirs :	7 128.71
Salaires du mois :	12 588.95

<b>TOTAL</b>	<b>146 826.39 \$</b>
--------------	----------------------

**RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

39-02-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

**CORRESPONDANCE**

Elle est déposée aux archives pour consultation.

**PÉRIODE DE QUESTIONS - février 2020**

M. Chabot invite les citoyens à poser leurs questions.

Monsieur Germain Gilbert demande que des travaux de nettoyage soient fait par la municipalité à son muret de pierres qui a été vandalisé par des graffitis.

**RAPPORT DES ÉLUS**

- Monsieur Marc-André Routhier mentionne que la Journée Plaisirs d'hiver aura lieu le dimanche 16 février de 13h00 à 16h00 et qu'il y aura une surface de Dek hockey pour la prochaine saison estivale.

**RAPPORT DU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES**

Il a été fait par monsieur Eric Guay responsable des travaux publics.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MMQ -1 MARS 2020 AU 1 MARS 2021**

40-02-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle ses assurances auprès de La Mutuelle des Municipalités du Québec au coût de 24,149\$, taxes comprises pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 1 mars 2021.

## **MISE À JOUR DES VALEURS DES BÂTIMENTS POUR FINS D'ASSURANCES- MANDAT À MONSIEUR ERIC ST-LAURENT**

41-02-20 Proposé par MME Cindy Grenier et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds mandate monsieur Eric St-Laurent au tarif horaire de 60.00 \$ de l'heure pour obtenir une mise à jour des valeurs des bâtiments de la caserne incendie ainsi que le Centre culturel (salle Amicale et gymnase).

Que les nouvelles valeurs soient transmises aux assureurs de la municipalité.

## **REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES APPALACHES**

42-02-20 Proposé par MME. Cindy Grenier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte de nommer monsieur René Routhier sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Appalaches pour une période supplémentaire de deux (2) ans et que ses frais de déplacement lui soient remboursés selon la politique en vigueur.

## **MODIFICATION À LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2020**

43-02-20 Proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds annule l'indexation prévue pour l'année 2020 au poste de maire au règlement numéro 351.

## **ADHÉSION À GROBEC POUR L'ANNÉE 2020**

44-02-20 Proposé par M Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds renouvelle son adhésion à GROBEC au coût de 75 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

## **DEMANDE D'APPUI DE LA FQM- RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE (PROJET DE LOI NO 48)**

**CONSIDÉRANT** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

45-02-20

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la députée régionale, Mme Isabelle Lecours, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

#### **ÉDIFICE MOREAU-LAPOINTE-MISE EN VENTE PAR UN COURTIER IMMOBILIER**

Ce point sera rediscuté à la séance du conseil du 4 mai prochain.

#### **TRANSPORT**

##### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-DEMANDE RIRL-2018-906-SEGMENT #13-ROUTE DES CHUTES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

**ATTENDU QUE** le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

Estimation détaillée du coût des travaux

46-02-20

Proposé POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Alexandre Malette, et appuyée par MME Andréa Gosselin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-DEMANDE RIRL-2017-677-SEGMENT #14-ROUTE DES CHUTES**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);

- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

Estimation détaillée du coût des travaux

47-02-20

Proposé POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Marc- André Routhier, appuyée par MME Cindy Grenier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION DOSSIERS #28977-1 ET 28583-1**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

48-02-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds approuve les dépenses d'un montant de 71,613\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

## **DÉNEIGEMENT PRINTANIER DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

49-02-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les rangs 11 Nord et 10 Ouest soient dégagés au début du printemps et ce, une seule fois par la Municipalité.

QUE l'inspecteur municipal détermine la date selon les conditions climatiques et les besoins des demandeurs.

QUE les travaux de déneigement du rang 11 Nord soient exécutés par Services Parinic inc.

QUE le déneigement du rang 10 Ouest soit confié à Normand Payeur au montant de 400 \$.

## **TRAVAUX D'ENTRETIEN DES PELOUSES SAISON 2020**

50-02-20

Proposé par M. Marc- André Routhier et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande des soumissions pour les travaux d'entretien des pelouses pour la saison 2020 selon un taux horaire avec les équipements et le carburant fournis par la municipalité et/ ou un prix forfaitaire pour l'exécution des travaux incluant la fourniture des équipements et le carburant.

Que la date limite pour recevoir des soumissions est le 20 février 2020 à 15h00.

## **OFFRE DE LA MRC DES APPALACHES-PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LE CANNABIS**

51-02-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité commande les panneaux de signalisation pour le cannabis dont elle a besoin auprès de la MRC des Appalaches.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **LETTRE DE REMERCIEMENT À LA VILLE DE THETFORD**

52-02-20

Proposé par MME. Andréa Gosselin et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité envoie une lettre de remerciement à la Ville de Thetford pour la génératrice qui lui a été prêté gratuitement pendant la tempête de vents de novembre dernier.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### ***AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 364 RELATIF À L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS.***

53-02-20

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Marc-André Routhier et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 364 relatif à l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers



De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

***FORMATION-PROTECTION DE LA RESSOURCE D'EAU POTABLE ET GESTION DES INFRASTRUCTURES- ½ JOURNÉE À QUÉBEC LE 19 FÉVRIER 2020***

54-02-20 Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Michel Bérubé, responsable de l'eau potable soit autorisé à assister à une demi-journée de formation « Protection de la ressource d'eau potable et gestion des infrastructures le 19 février prochain à Québec au montant de 224.20\$ taxes incluses.

Que la moitié des frais reliés à la formation soient défrayées avec la municipalité de Saint-Pierre de Broughton.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

***ADOPTION DU RÈGLEMENT # 359 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 176.***

55-02-20 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à la majorité des conseillers présents et le maire à voter que le règlement 359 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 176 soit adopté et il l'est.

***ADOPTION DU RÈGLEMENT # 360 SUR LES TARIFS DES PERMIS, CERTIFICATS ET DES DEMANDES EN MATIÈRE D'URBANISME.***

56-02-20 Proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à la majorité des conseillers présents et le maire à voter que le règlement 360 sur les tarifs des permis, certificats et des demandes en matière d'urbanisme soit adopté et il l'est.

***ADOPTION DU RÈGLEMENT # 363 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 175.***

57-02-20 Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à la majorité des conseillers présents et le maire à voter que le règlement 363 amendant le règlement de zonage numéro 175 soit adopté et il l'est.

**LOISIRS ET CULTURE**

***OFFRE DE SERVICES DE SNC LAVALIN POUR LES PLANS PRÉLIMINAIRE ET DEVIS POUR LE PROJET DES JEUX D'EAU***

ATTENDU QUE la municipalité souhaite a reçu l'estimation des coûts du projet des Jeux d'eau et qu'elle souhaite poursuivre des démarches pour déposer une demande d'aide financière au Fonds pour le développement du sport;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de l'offre de service détaillée de SNC Lavalin de Thetford Mines reçu le 31 janvier 2020 pour les activités d'ingénierie pertinentes à la conception, à la réalisation de plans et devis ainsi qu'un suivi durant les travaux pour un montant total de 6835.00\$ plus les taxes applicables ;

58-02-20 Proposé par MME Alexandre Malette et appuyé par MME Cindy Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre de services de SNC Lavalin pour les activités de conception et réalisation des plans et devis pour un montant forfaitaire de 2740 \$ plus les taxes applicables. Une nouvelle résolution sera adoptée ultérieurement pour les autres activités proposées par SNC Lavalin selon la confirmation d'une aide financière pour la réalisation du projet.

### ***PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2020***

59-02-20 Proposé par MME Cindy Grenier et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds procède à une demande auprès d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020 étudiants pour quatre emplois dont trois (3) emplois comme moniteur pour le camp de jour- 8 semaines et 1 emploi comme préposé à l'entretien des parcs et espaces verts de la municipalité -8 semaines.

QUE M. Philippe Chabot, maire et/ou Mme Sonia Tardif, directrice générale/secrétaire trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à présenter et signer tous les documents se référant à cette demande.

### ***TRAVAUX DE NETTOYAGE DU BOISÉ AU SITE PATRIMONIAL***

60-02-20 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre de monsieur Jean-Luc Routhier pour des travaux de nettoyage du boisé au site patrimonial au taux horaire de 40\$ incluant la fourniture des équipements (tracteur, chargeuse, scie mécanique, carburant).

### ***DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU TARIF DE NON-RÉSIDENT AU HOCKEY***

61-02-20 Proposé par MME Cindy Grenier et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 157.25\$ soit remboursé à madame Jessica Bisson en compensation d'une partie des frais de non-résidents lors de l'inscription de leur enfant au Centre Excellence Hockey.

### ***DEMANDE DU CAFÉ DES SÉNATEURS***

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de monsieur Clément Nadeau pour obtenir une diminution du prix de location pour la salle Amicale afin d'y tenir une activité pour ses membres ;

62-02-20 Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de prêter gratuitement la salle Amicale au Café des Sénateurs qui est un organisme à but non lucratif.

### **DIVERS**

***FERMETURE DE LA SÉANCE***

63-02-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est 20h30.

Philippe Chabot  
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Philippe Chabot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot  
Maire

***CERTIFICATION DE CRÉDIT***

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière